

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Anne-Charlotte Bénichou, Didier Missenard, Frédéric Henriot, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Alexis Midol-Monnet, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Hervé Dole (à partir de 20h40), Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Ariane Wachthausen

Pierre Bertiaux

Hervé Dole (jusqu'à 20h40)

Patrick Villette

Pouvoir à David Ros

Pouvoir à Mireille Delafaix

Pouvoir à Michèle Viala

Pouvoir à Christophe Le Forestier

Absents : 2 (Laurent Rémy et Fatima Zguiouar)

Nombre de conseillers en exercice : 31

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 31

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Frédéric Henriot est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-79 - FAMILLES, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – CREATION DU PROJET EDUCATIF MUNICIPAL 2022-2027

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation et notamment l'article L.551-1,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment l'article R.227-1,

Vu le Code de la santé publique et notamment l'article R2324-29,

Considérant la nécessité d'organiser, de coordonner et d'assurer la cohérence de toutes les activités éducatives conduites sur l'ensemble des temps de l'enfant entre 0 et 25 ans,

Considérant le travail collaboratif mené pour l'écriture du projet éducatif municipal depuis septembre 2021,

Vu l'avis de la Commission de l'Animation de la cité du 19 septembre 2022,

Vu le Projet Educatif Municipal 2022-2027,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

- **Approuve** le Projet Educatif Municipal 2022-2027.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le Projet Éducatif Municipal et tous les documents afférents à sa mise en œuvre.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 SEPT 2022
30 SEPT 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

